

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

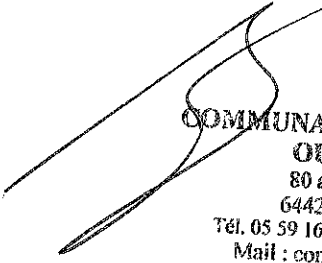
Voté à l'unanimité.

**N° 1- 02/2015 : CONVENTION CADRE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
PAR LE COLLEGE PUBLIC**

Monsieur le vice-président en charge de la Piscine présente une convention proposée par le Conseil Général dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics. Il propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer cette convention qui fixe les règles de mise à disposition de la piscine intercommunale de PONTACQ en faveur du collège public de PONTACQ.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,
AUTORISE le Président à signer la convention présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Pierre BARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 2- 02/2015 : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le vice-président en charge de la Petite enfance explique que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 7 novembre 2013) un avenant est proposé portant sur le développement de l'offre d'accueil du mercredi après-midi de l'ALSH de PONTACQ.

Cet avenant permettra à la CAF d'accompagner financièrement l'ALSH ainsi que la CCOG pour les aides financières qu'elle accorde à l'association et qui seront en conséquence revues à la hausse.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au CEJ présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS

80 avenue Lasbordes

64420 SOUMOULOU

Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84

Mail : contact@cc-oussegabas.fr

Acte rendu exécutoire

après envoi en Préfecture

le : 04/02/2015

et publication ou notification

du : 04/02/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

**N° 3- 02/2015 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Président propose au conseil communautaire la création d'un emploi d'agent de développement à temps complet afin d'accompagner l'agent de développement titulaire en retour de congé maternité et compte tenu du nombre important de dossiers à traiter durant cette période.

L'emploi serait créé pour 6 mois soit du 16 février 2015 au 15 août 2015.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 450 de la fonction publique.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent de développement pour la période du 16 février 2015 au 15 août 2015,

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail,

PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 450 de la fonction publique territoriale et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 05/02/2015
et publication ou notification
du : 05/02/2015.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS**
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 4- 02/2015 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet afin de renforcer le pôle petite enfance. Cette mesure pourrait prendre effet dès que possible.

Après avoir entendu le Président sur ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet dès que possible.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lashordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 5- 02/2015 : CREATION DUN POSTE DE CAE

Monsieur le Président rappelle que par délibérations du 11 avril 2013, du 7 novembre 2013, du 13 mars 2014 et du 27 novembre 2014 l'assemblée décidait l'embauche de cinq Emplois d'Avenir dans le cadre du dispositif créé par l'Etat depuis novembre 2012 afin de s'attaquer au chômage des jeunes peu ou pas qualifiés.

Il rappelle que cinq jeunes ont donc été embauchés ; deux affectés au service Environnement afin notamment d'anticiper un départ à la retraite et de renforcer le service, et trois autres pour le service Petite Enfance dans le cadre de l'ouverture de deux nouvelles structures d'accueil.

Il rappelle que le 25 septembre 2014, l'assemblée décidait l'embauche d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Il propose aujourd'hui l'embauche d'un deuxième CAE qui offre la possibilité de recruter des agents au profil différent et notamment l'embauche d'agents d'expérience. En effet, les deux embauches pour le service Environnement dans le cadre des Contrats d'Avenir n'ont pas donné satisfaction puisque le premier est parti pour suivre une formation qui correspondait mieux à ses attentes et l'autre manifeste le souhait de rompre son contrat car non satisfait de cette expérience.

Où l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

DECIDE l'embauche d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 05/02/2015
et publication ou notification
du : 05/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SQUIMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

**N° 6- 02/2015 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA
PISCINE**

Le 25/09/2014, le conseil communautaire a affirmé l'engagement de la communauté de communes dans une démarche de pérennisation de la piscine intercommunale.

Le conseil a autorisé le projet de modernisation de la piscine et la commande de compléments d'études techniques permettant de se prononcer sur la programmation d'une rénovation pluriannuelle

Le vice-président en charge de la piscine rappelle que la première étude demandée au cabinet SETES concernait le chauffage de l'eau et la rénovation des vestiaires fin 2013 avant que la CCOG ne prenne la gestion de la piscine. Le complément concernait 7 postes supplémentaires :

- l'état des tableaux électriques,
- l'état des pompes à eaux,
- l'état et dimensionnement du réseau de tuyauterie des machineries,
- l'état du traitement de l'eau,
- l'état du revêtement et de l'étanchéité des bassins publics et du bassin tampon,
- l'accès technique au bassin tampon,
- l'état des plages.

Au vu de ces points, la commission Piscine réfléchit à un dimensionnement de la rénovation cohérent :

- pour agir dès maintenant sur les aspects sécuritaires et sanitaires en modulant au plus juste les dépenses. Ce serait les travaux d'urgence à réaliser en 2015 afin de pérenniser l'équipement,
- dans un deuxième temps, en 2016, les parties publiques seraient traitées (le bâtiment, ses abords extérieurs, les plages et les bassins), mais les ambitions "haut de gamme" de départ sont revues à la baisse du fait de la dilution des moyens dans les 7 postes de dépenses supplémentaires mis en évidence par l'exploitation estivale 2014 et l'étude complémentaire, tout en gardant à l'esprit que l'accessibilité PMR est un objectif à moyen terme.

Ces deux tranches de travaux doivent faire l'objet d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Il explique que la mise en concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre est en cours et que la consultation selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics va permettre de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation.

Il précise que le montant prévisionnel de cette mission serait de l'ordre de 58 000€HT.

Il propose aujourd'hui à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

AUTORISE le Président à signer le marché présenté ci-dessus et tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 05/02/2015
et publication ou notification
du : 05/02/2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lisbordes
64420 SOUMCULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussesgabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, PUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 7- 02/2015 : INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'obligation de délibérer sur l'attribution à Monsieur CHASSAGNOUX, receveur municipal, des indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires et comptables.

Une délibération doit intervenir après chaque changement de receveur municipal comme après chaque changement de municipalité.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE de verser à Monsieur CHASSAGNOUX l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au taux prévu par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'arrêté du 16 septembre 1983,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 8- 01/2015 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC OCAD3E

Monsieur le vice-président en charge de l'Environnement explique qu'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) ménagers, les lampes et Néon (Recylum) pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

Suite à la résiliation anticipée de la convention actuelle, une délibération doit être prise pour pouvoir signer la nouvelle convention pour qu'elle coïncide avec le nouvel agrément (2015-2020).

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

AUTORISE le Président à signer la convention présentée ci-dessus et tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 68 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 9- 01/2015 : ADHESION AU SERVICE TECHNIQUE DE L'APGL

Le Président rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place le service administratif intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le service technique intercommunal, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment, le service informatique intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économiques, le service d'urbanisme intercommunal répondant aux attentes des collectivités en la matière et le service voirie et réseaux intercommunal qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le service technique intercommunal,
ADOpte en conséquence les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Pierre BARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

**N° 10- 01/2015 : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DE LECTURE
PUBLIQUE**

Monsieur le vice-président en charge de la culture présente le projet de règlement intérieur du réseau de lecture publique qu'il demande à l'assemblée de bien vouloir valider. Il explique que ce projet de règlement fixe les règles de fonctionnement du réseau. Il ajoute que ce projet a été validé par les bénévoles du réseau ainsi que par la commission « Promotion du territoire ».

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le règlement intérieur présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-ousségabas.fr

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

**N° 11- 01/2015 : RENOVATION/MODERNISATION DE LA PISCINE DE PONTACQ
TRANCHE N°1: DEMANDE DE DETR 2015**

Le 25/09/2014, le conseil communautaire a affirmé l'engagement de la communauté de communes dans une démarche de pérennisation de la piscine intercommunale.

Le conseil a autorisé le projet de modernisation de la piscine et la commande de compléments d'études techniques permettant de se prononcer sur la programmation d'une rénovation pluriannuelle. Il est donc envisagé :

- Tranche n°1 en 2015 : rénovation des éléments de mise en circulation, circulation, traitement, filtration et chauffage de l'eau de piscine, ainsi que l'installation technique et électrique du local technique.
- Tranche n°2 en 2016 : réfection (et mise en accessibilité) des plages entourant les deux bassins et la pataugeoire, des goulottes des bassins et des joints de la pataugeoire, ainsi que la modernisation (travaux confortatifs intérieurs et mise en accessibilité) du bâtiment vestiaire.

S'il est acquis que le projet prévisionnel de réhabilitation a pu être inscrit au Contrat Territorial 2013-2016 avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques prévoyant une aide à l'investissement d'environ 33%, il convient de rechercher d'autres partenaires.

Le règlement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 rend éligible en priorité 3 la rénovation d'installations sportives. Il est proposé de déposer un dossier de demande de DETR 2015 pour la tranche n°1. Un dossier concernant la tranche 2 sera déposé pour la DETR 2016 afin d'étaler les efforts financiers de chacun.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Montant € HT	%
DETR 2015	94 500	35
Conseil Général 64	89 631	33,1967
Autofinancement	85 869	31,8033
total	270 000	100

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil, après en avoir délibéré,
SOLLICITE auprès de la DETR une aide financière d'un montant de 94 500 € pour la première tranche des travaux de rénovation/modernisation de la piscine de PONTACQ.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Pierre BARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-ousegabas.fr

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

N° 12- 02/2015 : DEMANDE DE SUBVENTION EVENEMENTIELLE

Monsieur le vice-président en charge des activités de loisirs, sportives et culturelles rappelle que dans le cadre de ses compétences optionnelles la Communauté de Communes OUSSE-GABAS participe aux actions d'animation, de formation culturelle ou sportive de dimension communautaire. Il précise qu'à ce titre des aides à l'animation événementielle peuvent être allouées.

Il présente une demande de l'association Pau-Nousty-Sport qui sollicite une participation financière de la Communauté de Communes afin de soutenir la Coupe de France de handball.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le vice-président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à verser la somme de 500 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 04/02/2015
et publication ou notification
du : 04/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, PUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, POUTS Sylvie, PARZANI Serge, CAZENAVE Chrystelle, LARRE Françoise, VOISIN Christophe, BAZES Dominique, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : NOUGUEZ Alain, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, SOUSBIELLE Henri, LAFARGUE Mathieu, LALANNE Jean-Claude.

Représentés : NOUGUEZ Alain (pouvoir à MAGENDIE André).

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 26

Voté à l'unanimité.

**N° 13- 01/2015 : CONTRAT DE REPRISE EXPERIMENTATION SUR LES EMBALLAGES
PLASTIQUES**

Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement rappelle que la communauté de communes Ousse Gabas a fait le choix de poursuivre la collecte des nouveaux plastiques sur une partie de son territoire, bien que l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques soit arrivée à son terme au 31 décembre 2013 .

Il convient de contractualiser avec le repreneur Valorplast, dans le cadre du CAP (barème E, Eco Emballages) jusqu'au 31/12/2016 pour la reprise du standard expérimental et celle des nouveaux plastiques.

Où l'exposé du vice-président et après en avoir largement délibéré, le conseil,

AUTORISE le Président à signer le contrat de reprise présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 13/02/2015
et publication ou notification
du : 13/02/2015 .

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lesbordes
64420 SOUMOULOU
Tel. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr